

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021**

Délibération
n°2021.12.189.B

**Modification de la
délibération n°
2021.11.164.B :**
**Préparation du Contrat de
Relance et Transition
Ecologique : demande de
subvention**

LE SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 17 h 30, les membres du Bureau Communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 10 décembre 2021

Secrétaire de Séance : Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Dominique PEREZ à Hassane ZIAT, Yannick PERONNET à Gérard DEZIER, Vincent YOU à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Excusé(s) : Marie-Henriette BEAUGENDRE, Michel BUISSON, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Pascal MONIER, Philippe VERGNAUD

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2021

**DÉLIBÉRATION
N° 2021.12.189.B**

COOPERATIONS INTERNATIONALES -
CONTRACTUALISATION

Rapporteur : Monsieur REVEREAULT

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2021.11.164.B : PREPARATION DU CONTRAT DE RELANCE ET TRANSITION ECOLOGIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION

Par délibération n°2021.07.186 du 8 juillet 2021, le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) de GrandAngoulême a été approuvé par le conseil communautaire et signé le 15 juillet dernier.

Il a par ailleurs fait l'objet d'un avenant au conseil communautaire du 9 décembre 2021 afin de réaligner son contenu sur les actions prioritaires du projet de territoire.

La construction du CRTE est accompagnée par un montant forfaitaire d'aide attribué à GrandAngoulême. Ce montant s'établit à 25 000 €, plutôt qu'à 20 000 € tel que mentionné à la délibération n° 2021.11.164.B.

Sur cette base, le nouveau plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants	%
Temps Equipe projet dédiée à la préparation du CRTE	31 567 €	Etat - FNADT	25 000 €	79%
		Autofinancement	6 567 €	21%
TOTAL	31 567 €	TOTAL	31 567 €	100%

Je vous propose :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel modifié ci-dessus,

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter l'Etat afin de mobiliser les 25 000 € de FNADT.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire	
<u>Reçu à la préfecture de la Charente le :</u> 20 décembre 2021	<u>Affiché le :</u> 20 décembre 2021